

# NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET PRIMITIF 2024

## CCAS de Saint-Julien en Born

### CCAS :

#### Equilibre financier :

Pour 2024, Le Budget du CCAS est équilibré en dépenses et en recettes à **122 599,92 €** en fonctionnement et **404 908,51 €** en investissement.

La section d'investissement s'équilibre en inscrivant l'encaissement d'une avance de la commune à concurrence de **250.000 €** pour permettre de financer la création de 2 nouvelles unités de vie pour lesquelles une enveloppe globale de **394 128,51 €** (frais d'études compris) a été inscrite au budget en dépenses d'équipements.

Ce projet, amorti sur 20 ans **et limité à cette enveloppe** serait économiquement viable en fixant des loyers conformes à ceux des logements sociaux conventionnés

A ce jour la commune ne verse aucune subvention d'équilibre au CCAS mais prend à sa charge la confection et le portage des repas alors que le CCAS encaisse les recettes.

#### Endettement :

Courant 2024, la dette du budget du CCAS doit passer de 111.636,22 € à 105.856,22 € sans nouvel emprunt hormis l'avance de la commune, remboursable en 20 annuités.

Le CCAS n'a aucun emprunt toxique.

Il n'y a pas de ligne de trésorerie en cours au 01/01/20234.

#### La section de fonctionnement :

- le 011 « charges à caractère général » est budgété à 54.199,92 € en 2024, en prenant en compte l'inflation, une réserve de près de 28.000 € pour les éventuels entretiens des bâtiments des résidences Nérée et une enveloppe pour des frais de réception à hauteur de 5.000 € maximum.

- le 012 « charges de personnels » est prévu pour 10.000 €. Ce chapitre, permet de comptabiliser le temps nécessaire à la gestion du CCAS (secours, portage de repas, gestion administrative des unités de vie...)

- le 65 « charges de gestion courante » est prévu à hauteur de 10.400 € avec notamment les dépenses liées au service de téléalarme.

- Le chapitre 66 « charge d'intérêts » est prévu à hauteur à 0 €, le dernier emprunt en cours étant un emprunt à taux 0.

- Une prévision de 1 000 € est enfin prévu au chapitre 67 « dépenses exceptionnelles ».

- Les recettes de fonctionnement du CCAS sont globalement prévues stables par rapport à 2023.

- Les recettes du CCAS intègrent les loyers de la résidence Nérée pour 20.421 €, la tarification du portage de repas pour 20.000 € et de la téléalarme pour 2.800 € et les concessions de cimetières pour 200 €.

Les dépenses d'équipement :

Les dépenses d'équipements inscrites au BP 2024 devraient s'élever à 399.128,51 €, études et travaux de construction de 2 unités de vie comprises et le remboursement de la dette à 5.780,00 €.

Ces dépenses pourraient être financées par l'utilisation des excédents reportés et le versement d'une avance communale de 250.000 € remboursable sur 20 ans.

En conclusion, le Budget 2024 du CCAS de Saint-Julien en Born s'équilibre comme suit :

**Budget Annexe CCAS 2024**

<b>Libellés</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section Fonctionnement</b>	122.599,92 €	122.599,92 €
<b>Section Investissement</b>	404.908,51 €	404.908,51 €
<b>Total</b>	527.508,43 €	527.508,43 €